



Nice, le 13 septembre 2018

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Alpes-Maritimes

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La ville de Nice renouvelle encore cette année le dispositif « Grandir en culture ». Cette année la ville met à disposition au sein de 17 établissements culturels des ateliers au profit des parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) des élèves. Ce dispositif est accueilli très positivement chaque année par les enseignants comme en témoigne le succès de la plateforme auprès des collègues. Il permet notamment de pouvoir se rendre dans des musées, découvrir des expositions ou des spectacles, tout cela encadré par des animateurs ou des professionnels avec une prise en charge des frais de déplacement et la gratuité des ateliers.

Jusqu'à présent le fonctionnement se faisait directement sur un site dédié où chaque enseignant.e entraînait deux choix d'ateliers et recevait une réponse. Avec possibilité, en cas de refus, de solliciter son inscription sur d'autres ateliers.

Cependant cette année au titre d'une « simplification », il a été décidé de contrôler les choix des collègues en faisant valider ceux-ci dans un premier temps par le directeur/la directrice de l'école, puis par l'IEN.

Nos collègues directeurs se retrouvent maintenant en charge de centraliser les demandes des adjoints sur un unique formulaire, alors qu'avant chacun s'inscrivait sur un site internet dédié. Ensuite, le directeur doit envoyer le formulaire à l'IEN.

Ces modifications notables ont pour prétexte une soi-disant simplification du dispositif.

Pour le SNUipp-FSU, comme pour nos collègues directeurs-trices et adjoint-es, cela n'est pas le cas et participe à une centralisation des tâches qui entraîne une charge de travail supplémentaire pour les directeurs-trices.

D'autre part, nous découvrons également que l'avis de l'IEN est désormais sollicité. En quoi, depuis cette rentrée, l'IEN devrait tout à coup donner son avis sur les choix de demandes de visites et/ou d'animations des collègues dans les écoles ? Cela dans un contexte de directives ministérielles et d'évaluation de pilotage toujours plus contraignantes et touchant directement à notre liberté d'enseigner. Nous ne pouvons que dénoncer le manque de confiance et la volonté de multiplier les contrôles sur ce que font les collègues dans leurs classes. "L'école de la confiance", c'est avant tout faire confiance aux enseignants qui au quotidien oeuvrent auprès des élèves et n'ont pas pour habitude de mener des visites "de courtoisie".

Pour ces raisons, nous vous demandons de maintenir le dispositif tel que mis en place encore l'an dernier.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SNUipp-FSU

Gilles JEAN, Sylvie CURTI

Copie au à Monsieur l'Adjoint chargé de l'Education - Ville de Nice